



**Frédéric LAVENIR**  
Directeur Général de CNP Assurances

Les Articles  
du Centre

Septembre

2018

# “Digressions autour de l’assurance vie”

Intervention de **Frédéric LAVENIR** lors du déjeuner-  
débat du Centre des Professions Financières au Cercle  
de l’Union Interalliée le **6 juin 2018**

**E**n introduction, Frédéric LAVENIR met en garde ses auditeurs sur le caractère délibérément limité du sujet qu'il va aborder dans son exposé.

Frédéric LAVENIR souligne avoir conscience que les discussions sibyllines sur la Comptabilité dans l'assurance peuvent se comparer au travail du stewart du Titanic réparant un robinet qui fuyait. C'est pourquoi il propose de prendre un peu de hauteur et de livrer dans son intervention une analyse des effets des réglementations actuelles en étudiant le cas des Assurances, selon quatre angles de vues :

- a) La notion de « valeur » n'existe plus. En effet il y a incompatibilité entre les différentes réglementations : Solvabilité 2 raisonne en fonction de règles prudentielles, les normes IFRS 17 et 9 sont différentes des GAAP américains et elles ne sont pas appliquées de la même façon dans tous les pays qui acceptent les normes de l'IASB. Enfin le fisc demande une autre comptabilité. Les résultats de ces trois évaluations sont peu compatibles. Quelle est donc la « vraie valeur » ?
- b) Frédéric LAVENIR constate ensuite qu'il y a une « perte de contrôle ». En effet les variations de valeur peuvent intervenir à tout moment. Pour éviter de « troubler » son public en citant des cas français, Frédéric LAVENIR prend l'exemple allemand : les valeurs bilanciées des compagnies d'assurance sont calculées sur la base des revenus escomptés en fonction des taux d'intérêt « à l'infini » (à 50 ans par exemple). Mais quel est ce taux ? Selon l'hypothèse retenue, la vision peut changer radicalement. Ce cadre impose une vision où l'entreprise perd tout contrôle de sa gestion
- c) Le troisième élément est le caractère « court-termiste » des réglementations actuelles. On raisonne à un an. Alors que le Gouvernement insiste pour favoriser l'épargne longue, dans le même temps il prépare des textes qui remettent en cause le système des retraites complémentaires en réduisant les possibilités d'investissements de longue durée.
- d) En dernier lieu Frédéric LAVENIR pointe les forces de « démutualisation » du système d'assurances. En effet les assureurs sont incités à tenir compte du risque individuel de chacun, c'est-à-dire que l'on veut qu'un individu âgé ou de santé fragile paie plus que celui qui est jeune et bien portant, alors qu'historiquement l'assurance tendait à ce que tout le monde soit traité au même niveau de tarification, de façon totalement mutualisée. La démutualisation et l'individualisation des prix d'assurance auront pour conséquence la non-assurance de personnes en situation difficile.

Frédéric LAVENIR conclut son exposé en citant le cas anglais. La réglementation a donné il y a quelques années aux clients des Assurances retraite la possibilité de sorties en Capital, mais on est aujourd'hui obligé de revenir en arrière sur cette possibilité, car les sorties en capital ont conduit à une « génération de retraités pauvres ». Frédéric LAVENIR ajoute qu'il faudrait que l'on harmonise les réglementations et que le simplisme ou le manichéisme de nombreuses présentations ou discussions laisse place à des approches plus courageuses permettant de mieux faire comprendre au grand public et en particulier aux syndicats l'importance de l'épargne retraite collective.

## CONTACTS

### Centre des Professions Financières

6 Avenue Mac Mahon

75017 Paris

[contact@professionsfinancieres.com](mailto:contact@professionsfinancieres.com)

01 44 94 02 55